

Département du Doubs
**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation :
7 novembre 2022

Affichée le :
7 novembre 2022

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 22
Présents : 19
Absents : 3
Ayant donné pouvoir : 3

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Charles ALBER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Angélique MAIRE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. François JACQUOT donne pouvoir à M. Roland MARTIN, Mme Anne MAIRE donne pouvoir à Christelle MOUGIN, Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE.

Secrétaire de séance : Mme Esther PETIT

DELIBERATION N° 2022/56

**Demande de rétrocession des équipements publics du lotissement
« la Forestière » dans le domaine public communal**

Le lotisseur privé sollicite la commune pour la rétrocession des équipements publics du lotissement « la Forestière » dans le domaine public communal.

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
le 25 novembre 2022**

Publiée le 25 novembre 2022

Monsieur le Maire fait le constat de ce lotissement à ce jour :

Une seule maison est construite,
Les 7 autres parcelles sont actuellement vides de construction,
Les travaux de voirie et d'éclairage public ont d'ores et déjà été réalisés,
Le mur en pierres communal joutant le lotissement et endommagé lors des travaux d'aménagement, n'a pas été refait à ce jour, et la forêt communale n'a pas été remise en état, et ce, malgré plusieurs relances et entretiens avec le lotisseur.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas envisager de rétrocession des équipements publics du lotissement « La Forestière » dans le domaine public communal tant que ce lotissement ne sera pas construit en totalité et tant que le mur en pierres communal n'aura pas été reconstruit à l'identique et la forêt n'aura pas été nettoyée.

Le conseil municipal reconsidérera donc cette question lorsque les travaux de construction seront achevés et que le lotisseur aura remis en état la forêt et le mur voisins.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

7 novembre 2022

Affichée le :

7 novembre 2022

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Ayant donné pouvoir : 3

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine
PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Charles ALBER, M. Christian
LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Angélique MAIRE, conseillers
municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. François JACQUOT donne pouvoir à M. Roland MARTIN, Mme Anne MAIRE
donne pouvoir à Christelle MOUGIN, Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir
à Mme Bernadette DELAVELLE.

Secrétaire de séance : Mme Esther PETIT

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
le 25 novembre 2022*

Publiée le 25 novembre 2022

**DELIBERATION N° 2022/57
Subvention exceptionnelle à l'école primaire 2023**

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 185 € à l'école primaire pour l'aider à financer un voyage scolaire à Paris en 2023 (Visite de l'assemblée nationale et hauts lieux touristiques de la capitale) destiné aux classes de CE2 à CM2 (4 classes, représentant 93 élèves et 12 accompagnateurs). La participation communale s'élève à 45 € par élève. Le conseil municipal prévoit d'ores et déjà d'inscrire cette dépense au budget primitif communal 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2022

Application agréée E.lespalte.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

7 novembre 2022

Affichée le :

7 novembre 2022

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Ayant donné pouvoir : 3

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,

M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,

Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET,

Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine

PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Charles ALBER, M. Christian

LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Angélique MAIRE, conseillers

municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. François JACQUOT donne pouvoir à M. Roland MARTIN, Mme Anne MAIRE

donne pouvoir à Christelle MOUGIN, Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir

à Mme Bernadette DELAVELLE.

Secrétaire de séance : Mme Esther PETIT

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
le 25 novembre 2022*

Publiée le 25 novembre 2022

DELIBERATION N° 2022/58

Subvention exceptionnelle à l'école maternelle

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 690 € à l'école maternelle pour le financement de cadeaux de Noël aux élèves. La participation communale est validée à 6 € par élève (6 x 115 élèves).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHARQUEMONT' around the top edge and '(Doubs)' at the bottom. In the center of the seal is a small illustration of a building, likely the town hall. The signature is written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

Date de la convocation :

7 novembre 2022

Affichée le :

7 novembre 2022

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Ayant donné pouvoir : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,

M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,

Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET,

Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine

PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Charles ALBER, M. Christian

LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Angélique MAIRE, conseillers

municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. François JACQUOT donne pouvoir à M. Roland MARTIN, Mme Anne MAIRE

donne pouvoir à Christelle MOUGIN, Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir

à Mme Bernadette DELAVELLE.

Secrétaire de séance : Mme Esther PETIT

DELIBERATION N° 2022/59

**Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35h
hebdomadaires et création d'un emploi d'adjoint administratif
territorial de 35h hebdomadaires**

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
le 25 novembre 2022*

Publiée le 25 novembre 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant le départ en retraite d'un agent au 1^{er} novembre 2022, et la nécessité de recruter un nouvel agent chargé de l'accueil, de l'état civil et des élections,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 4 octobre 2022,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe permanent à 35h00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2022 :

Grade : rédacteur principal 1ère classe :

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

- La création d'un emploi de d'adjoint administratif permanent à 35h00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2022 :

Grade : adjoint administratif


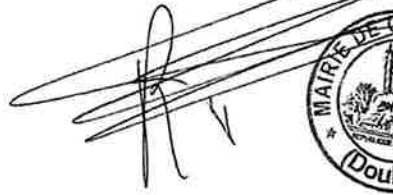
Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2022

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
7 novembre 2022

Affichée le :
7 novembre 2022

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 22
Présents : 19
Absents : 3
Ayant donné pouvoir : 3

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine
PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Charles ALBER, M. Christian
LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Angélique MAIRE, conseillers
municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. François JACQUOT donne pouvoir à M. Roland MARTIN, Mme Anne MAIRE
donne pouvoir à Christelle MOUGIN, Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir
à Mme Bernadette DELAVELLE.

Secrétaire de séance : Mme Esther PETIT

*Délibération certifiée
exécutoire*

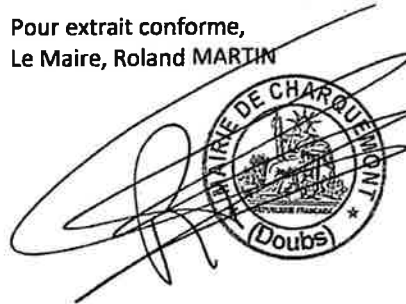
*Télétransmise en Préfecture
le 25 novembre 2022*

Publiée le 25 novembre 2022

**DELIBERATION N° 2022/60
Création d'un poste d'adjoint technique permanent à 35h
hebdomadaires**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de la création d'un poste d'adjoint technique permanent à 35h à compter du 1er décembre 2022 et autorise Monsieur le Maire à modifier en ce sens le tableau des emplois à compter de ce même date.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

Date de la convocation :
7 novembre 2022

Affichée le :
7 novembre 2022

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 22
Présents : 19
Absents : 3
Ayant donné pouvoir : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine
PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Charles ALBER, M. Christian
LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Angélique MAIRE, conseillers
municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. François JACQUOT donne pouvoir à M. Roland MARTIN, Mme Anne MAIRE
donne pouvoir à Christelle MOUGIN, Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir
à Mme Bernadette DELAVELLE.

Secrétaire de séance : Mme Esther PETIT

DELIBERATION N° 2022/61

**Tableau des emplois de la Commune de Charquemont à compter du
1^{er} décembre 2022**

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
le 25 novembre 2022*

Publiée le 25 novembre 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant l'absence de mise à jour du tableau des emplois de la Commune de Charquemont,

Le Maire propose à l'assemblée de faire le point sur le nombre d'emplois par services suite aux dernières délibérations prises lors de cette même séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Valide la mise à jour au 1er décembre 2022 du tableau des emplois de la Commune de Charquemont par filière suivante :

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2022

Application agréée E.legalite.com

Filière administrative

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
Attaché territorial	A	35/35	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35/35	1
Adjoint administratif	C	35/35	2

Filière technique

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35	1
Adjoint technique	C	35/35	3
		22/35	2
		10/35	1

Filière sociale

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
ATSEM Agent spec. Ppal 1 ^{ère} classe école maternelle	C	35/35	1
ATSEM Agent spec. Ppal 2 ^{ème} classe école maternelle	C	35/35	1
		28.23/35	1
		17.5/35	1
		14.19/35	1

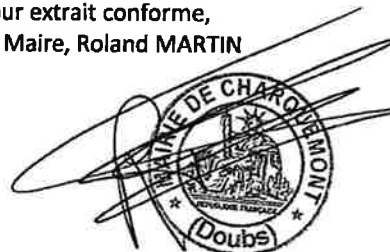
Filière police

Cadre d'emploi	Temps de travail / semaine	Effectif
Brigadier chef principal	22/35	1

- Décide que les précédentes délibérations antérieures à la date du 14 novembre 2022 relatives à la création ou suppression de postes, sont abrogées. Les emplois autres que ceux figurant dans les tableaux ci-dessus sont supprimés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et en activité sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2022
Application agréée E-legalite.com